

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR



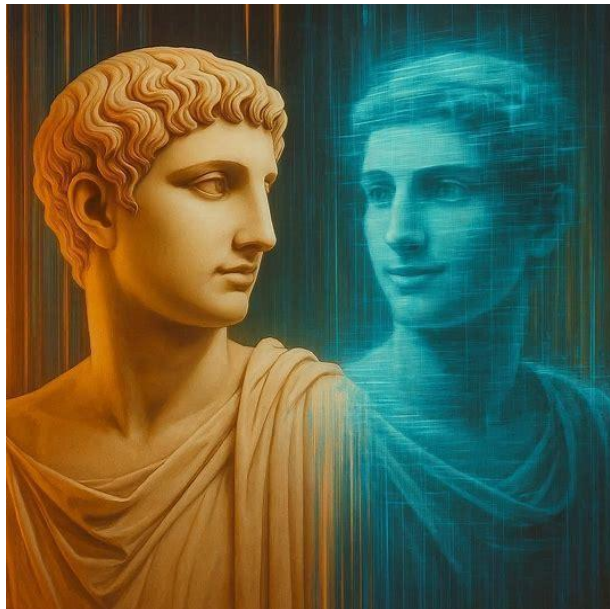
*« Sans contrefaçon : variations sur le fond et la procédure –
Pour une approche décroisée de la contrefaçon »*

7 mai 2026

UFR SJEPG Université UMLP 45D Av. de l'observatoire 25030 Besançon

Amphithéâtre Gaudot

Transmission simultanée



Direction : M. Sâmî Hazoug, Maître de conférences en droit privé à l'Université Marie et Louis Pasteur et Mme Delphine Martin, Maître de conférences en droit privé à l'Université Marie et Louis Pasteur

Présentation :

Quoiqu'essentielle, la notion même de contrefaçon soulève de nombreuses interrogations : faut-il parler d'une contrefaçon ou de contrefaçons ? Comment articuler la protection du droit d'auteur avec les impératifs de concurrence ? Comment adapter les mécanismes traditionnels aux nouveaux défis technologiques ? Ces questionnements révèlent l'intérêt d'une exploration des fondements et des modalités de mise en œuvre.

L'analyse proposée s'articule autour de deux axes complémentaires qui permettent d'appréhender la richesse et la complexité de la matière.

La protection du droit d'auteur – Il s'agit d'examiner comment cette protection s'adapte aux enjeux contemporains, quelles en sont les limites et les difficultés d'application, particulièrement face aux nouveaux environnements numériques et aux évolutions jurisprudentielles.

Les nouveaux environnements numériques bousculent les catégories établies : plateformes de diffusion, intelligence artificielle, nouveaux modes de création collaborative remettent en cause les critères classiques d'appréciation de la contrefaçon. Ces évolutions conduisent à revoir les frontières conceptuelles de la matière.

La dialectique entre contrefaçon et concurrence déloyale illustre ces difficultés de délimitation : où commence l'une, où finit l'autre ?

Enfin, la dimension européenne et comparative révèle les frottements entre harmonisation, spécificités nationales et différences de qualification. Peut-on considérer dès lors qu'il existe aujourd'hui un droit harmonisé de la contrefaçon ?

Les liens entre fond et procédure – Cette perspective examine les interactions entre le droit substantiel de la contrefaçon et sa mise en œuvre processuelle, trop souvent étudiés séparément.

L'hypothèse de travail consiste à vérifier si ces deux dimensions entretiennent des rapports d'influence mutuelle susceptibles d'éclairer certaines difficultés de la matière.

Les règles substantielles définissent les contours de la contrefaçon et établissent les conditions de protection des œuvres. Toutefois, ces dispositions trouvent leur pleine mesure dans leur articulation avec les mécanismes processuels : détermination de la compétence juridictionnelle, modalités de constitution de la preuve, organisation de la contradiction, conditions d'obtention des mesures conservatoires... Ces éléments, relevant pleinement du droit processuel, conditionnent directement l'effectivité de la protection substantielle.

Cette articulation révèle toute son importance s'agissant de la saisie-contrefaçon, mécanisme processuel spécifique dont l'analyse approfondie permet d'illustrer concrètement ces interactions entre fond et procédure qui ne se réduisent pas à un lien de subordination.

Les contours que la jurisprudence dessine autour de la notion de contrefaçon, les critères qu'elle retient pour apprécier l'originalité d'une œuvre ou l'imitation constitutive de contrefaçon pourraient influencer les conditions dans lesquelles s'exercent les prérogatives processuelles. Les modalités de la saisie-contrefaçon et, plus largement, les pouvoirs du juge sont ainsi modelés par les évolutions du droit substantiel.

Les incidences entre les deux dimensions, si elles se vérifient, révéleraient la richesse d'une approche décloisonnée susceptible d'éclairer des aspects de la matière généralement appréhendés de manière fragmentaire et permettraient de proposer une vision intégrée et dynamique du « droit de la contrefaçon ».

Le positionnement retenu consiste à privilégier l'analyse des difficultés, tant notionnelles que de mise en œuvre, qui traversent le « droit de la contrefaçon ».

Les difficultés notionnelles concernent les problèmes de délimitation conceptuelle : appréciation de l'originalité, qualification de la contrefaçon par rapport aux actes de concurrence déloyale, adaptation aux nouveaux environnements numériques.

Les difficultés de mise en œuvre touchent à la concrétisation des mécanismes de protection : articulation des compétences juridictionnelles, équilibre des droits, conditions d'exercice de la saisie-contrefaçon. Ces aspects processuels éclairent les conditions réelles d'effectivité de la protection.

Cette approche explique la concentration sur les aspects civils de la contrefaçon. Le choix d'exclure les dimensions pénales, douanières ou de responsabilités permet de maintenir la cohérence de l'analyse autour de l'articulation fond et procédure civile. Ces autres branches du droit, si importantes soient-elles dans le système global de protection contre la contrefaçon, relèvent de logiques distinctes qui mériteraient des développements spécifiques.

Programme :

9h accueil

9h30 Propos introductifs : Mme Catherine Tirvaudey, Professeure des universités, *Université Marie et Louis Pasteur*

I- Variations sur le fond

En France...

9h50 *Contrefaçon : unité ou pluralité de définition(s) ?*

M. Jean-Michel Bruguière, Professeur des universités, *Université Grenoble Alpes*

10h10 *La dialectique entre contrefaçon et concurrence déloyale*

Mme Delphine Martin, Maître de conférences, *Université Marie et Louis Pasteur*

et M. Christophe Alleaume, Professeur des universités, avocat, *Université de Caen-Normandie*

10h30 *Réflexion contemporaine sur les conditions de mise en œuvre du droit de marque*

M. Yann Basire, Professeur des universités, *Unistra*

... Et au-delà

Au-delà du droit substantiel

10h50 *L'irrecevabilité des demandes nouvelles en cause d'appel en cas de cumul d'actions*

M. Sylvain Chatry, Maître de conférences-HDR, *Université de Perpignan Via Domitia*

11h10 *Preuve de la contrefaçon en droit d'auteur*

Mme Stéphanie Le Cam, Maître de conférences, *Université Rennes 2*

Au-delà de la France

11h30 *Le régime des violations du droit d'auteur en Suisse*

M. Vincent Salvadé, Professeur titulaire, *UniNE*, Neuchâtel

12h-13h50 *Pause méridienne*

II- Variations sur la procédure

La saisie-contrefaçon, une mesure originale ?

14h00 *Saisie-contrefaçon et secret des affaires ou le délicat équilibre entre droits antagonistes*

M. Nicolas Cayrol, Professeur des universités, *Université de Tours*

14h20 *La saisie-contrefaçon, une mesure autonome ?*

M. Sâmî Hazoug, Maître de conférences, *Université Marie et Louis Pasteur*

L'instance en contrefaçon, une instance particulière ?

14h40 *Questions de compétences et de pouvoirs*

M. Guillaume Payan, Professeur des universités, *Université de Toulon*

15h00 *Contentieux de la contrefaçon en droit des brevets, questions choisies*

M. Emmanuel Py, Professeur des universités, *Université de Bourgogne*

15h20-15h35 *Pause*

De l'ordonnance à l'exécution : quelles difficultés ?

15h40 *Obtention de l'ordonnance à fin de saisie-contrefaçon et contentieux de sa contestation : nouvelle donne*

Me Sylvie Benoliel-Claux, Avocate, *Cabinet Benoliel Avocats*, ancienne présidente de l'APRAM

16h00 *La mise en œuvre des mesures ordonnées*

Me Gérard Suissa, Commissaire de justice, *KSR & Associés*, membre du Bureau National et responsable du pôle formation-CNCJ

16h20 *Propos conclusifs*

M. Frédéric Pollaud-Dulian, Professeur des universités, *Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)*